



**HAL**  
open science

# Les Amériques au temps d'Utrecht: l'intégration d'un continent fragmenté

Guillaume Hanotin

► **To cite this version:**

Guillaume Hanotin. Les Amériques au temps d'Utrecht: l'intégration d'un continent fragmenté. Lucien Bély; Guillaume Hanotin; Géraud Poumarède. La diplomatie-monde: autour de la paix d'Utrecht, 1713, A. Pedone, pp.171-190, 2019, Histoire de la diplomatie, 978-2-233-00928-9. hal-02521521

**HAL Id: hal-02521521**

**<https://hal.science/hal-02521521>**

Submitted on 20 Nov 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Les Amériques au temps d'Utrecht : l'intégration d'un continent fragmenté

Guillaume Hanotin

*Université Bordeaux Montaigne*

Le continent américain est au cœur des enjeux de la guerre de Succession d'Espagne. Il a constitué l'un des moteurs d'un affrontement principalement entre la France et l'Espagne de Philippe V d'une part, et l'Angleterre, la Hollande, l'Empire et l'Espagne de Charles III d'autre part. Ce conflit d'essence dynastique mêlait en réalité des enjeux de légitimité et de droit<sup>1</sup> et des rivalités purement commerciales ou coloniales. Le congrès d'Utrecht est aujourd'hui bien connu, grâce à l'étude des négociateurs et aux usages diplomatiques auxquels Lucien Bély a consacré *Espions et ambassadeurs* (1991). Les négociations auxquelles il donna lieu peuvent encore être approfondies tant la complexité du conflit et les différentes échelles de son interprétation ont fait l'objet de récents travaux. La guerre de Succession marque un moment européen tant les répercussions dépassent très largement l'Espagne de Charles II puisqu'elles concernent une grande partie de la Méditerranée, la péninsule Italienne ou encore l'Europe du Nord, et l'Afrique à travers les présides comme Oran, et la traite négrière<sup>2</sup>. L'Amérique pourrait sembler oubliée tant les questions commerciales, liées notamment à la traite escalvagiste comme l'*asiento*, ont attiré l'attention. Elle est néanmoins au centre de débats dont la teneur évolue au cours de la guerre. Source de richesses convoitées dans une optique mercantiliste, elle devient progressivement l'objet d'enjeux territoriaux, coloniaux et maritimes dont la guerre de Succession apparaît comme le révélateur. Les négociations qui précèdent Utrecht contribuent à redessiner la carte des zones

---

<sup>1</sup> Sur l'aspect dynastique, on se reportera aux différentes contributions dans Pablo Fernández Albaladejo, *Los Borbones : Dinastía y memoria de nación en la España del siglo XVIII : Actas del coloquio internacional celebrado en Madrid, mayo de 2000*, Madrid, Marcial Pons-Casa de Velázquez, 2001 ; Marina Torres Arce et Susana Truchuelo García (dir.), *Europa en torno a Utrecht*, Santander, Universidad de Cantabria, 2014 ; sur la dimension juridique : Frederik Dhondt, « Del Contrato al Tratado. La Transformación Legal de la Sucesión Española (1659-1713) », dans Luis Ribot et José María Iñurritegui (dir.), *Europa y los Tratados de Reparto de la Monarquía de España, 1668-1700*, Madrid, Biblioteca Nueva, 2016, p. 55-77.

<sup>2</sup> Antonio Álvarez-Ossorio Alvariño Bernardo José García García et María Virginia León Sanz (dir.), *La pérdida de Europa: la guerra de Sucesión por la Monarquía de España*, Madrid, Fundación Carlos de Amberes, 2007 ; Marina Torres Arce et Susana Truchuelo García (dir.), *Europa en torno a Utrecht*, Santander, Universidad de Cantabria, 2014 ; Joaquín Albareda Salvadó et Agustí Alcoberro Pericay (dir.), *Els Tractats d'Utrecht: clarors i foscors de la pau, la resistència dels catalans: 9-12 abril 2014: actes del congrés*, Barcelone, Institut Unversitari d'Història Jaume Vicens Vives – Museu d'Història de Catalunya, 2015.

d'influence en Amérique et bien davantage à modifier les relations entre les cours européennes et le Nouveau Monde. Encore largement inconnu, ces espaces sont progressivement mieux intégrés dans l'esprit et les mentalités des Européens. Les négociations apparaissent comme une forme d'apprentissage et de familiarisation avec un monde encore à découvrir. L'histoire des négociations des traités d'Utrecht demeure difficile à écrire puisque elles ont mêlé différents enjeux mais surtout parce que plusieurs négociations bilatérales se déroulent en même temps. L'Amérique constitue un angle de vue intéressant dans la mesure où le continent et ses ressources constituent des éléments de litige communs à plusieurs puissances.

Toutefois, l'Amérique espagnole n'est pas la seule à être un élément de litige. Les rives et les fleuves du Saint-Laurent, l'Acadie, Terre-Neuve, ou encore l'Amazone et San Sacramento ont polarisé l'attention des négociateurs. L'Amérique, ses ressources et les potentialités qu'elle pouvait offrir (passage vers l'ouest au nord du continent) constitue l'une des dimensions du conflit qui intéresse de nombreux princes ou Etats. S'intéresser à l'Amérique dans les négociations d'Utrecht invite à reprendre l'ensemble des négociations au-delà règlements définitifs contenus dans les traités comme le célèbre *asiento*.

Le temps d'Utrecht apparaît comme un temps fort des relations internationales au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il marque une évolution pour la place de l'Amérique dans les relations entre les princes européens. Auparavant, le Nouveau Monde et le continent européen connaissent des évolutions largement déconnectées. C'est la théorie dite des « deux sphères » à laquelle les historiens américains ont consacré plusieurs travaux. Entre la guerre de ligue d'Augsbourg et le congrès d'Utrecht, l'Amérique est progressivement intégrée aux négociations ; elle devient un élément clé de la pacification<sup>3</sup>. Avant 1689, lorsque les souverains négociaient une paix, ils excluaient souvent l'Amérique des discussions. Une forme de neutralité ou de mise à l'écart s'impose.<sup>4</sup> Le roi de France exige ainsi lors du traité de Nimègue avec l'Espagne en 1678 que l'Amérique ne soit pas concernée par les dispositions du traité<sup>5</sup>. C'est encore le cas par exemple le 16 novembre 1686 lorsque le roi d'Angleterre et Louis XIV signent un traité de neutralité concernant tant l'Amérique du Nord et du Sud qui demeure ainsi à l'écart du règlement de questions spécifiquement européennes<sup>6</sup>. Les vingt-et-un articles de ce traité

---

<sup>3</sup> Max Savelle, *The origins of American diplomacy : the international history of Angloamerica, 1492-1763*, Londres-New York, Macmillan, 1967, p. 108.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 107-108; Frances Gardiner Davenport et Charles Oscar Paullin, *European treaties bearing on the history of the United States and its dependencies*, t. II : 1650-1697, Washington, 1929, p. 319-323.

<sup>5</sup> Max Savelle, *The origins of American diplomacy*, *op. cit.*, p. 108.

<sup>6</sup> *Recueil des traités de paix, de trêve, de neutralité, de suspension d'armes, de confédération, d'alliance, de commerce, de garantie, et d'autres actes publics, comme contracts de mariage, testaments, manifestes, déclarations de guerre, &c. faits entre les empereurs, rois, républiques, princes, & autres puissances de l'Europe, & des autres parties du monde depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'à présent servant à établir les droits des princes et de fondement à l'histoire, rassemblez avec soin d'un grand nombre d'ouvrages imprimez, où ils étaient dispersez, & de divers recueils publiez ci-devant, auxquels on a ajouté*

signé à Whitehall garantissait le maintien d'un statut-quo et prohibait tout acte pouvant nuire à la tranquillité de leurs ressortissants. Ce traité est tombé dans l'oubli car il n'eut pas les suites escomptées.

En revanche, tant durant la guerre de la Ligue d'Augsbourg que dès le début de celle de la Succession d'Espagne en 1702, l'Amérique et les communications avec celle-ci sont devenues un objectif crucial des stratégies élaborées par les belligérants. Les flottes anglo-hollandaises tentent ainsi durant toute la guerre de capturer les flottes espagnoles qui rentrent chargées de métaux précieux et escortées par des escadres du roi de France. En 1702, les navires s'abîment à Vigo, en 1708 des galions sont détruits au large des côtes américaines et en 1709, Woodes Rogers s'empare de l'un des deux navires du Galion de Manille<sup>7</sup>. Deux ou trois navires partent à plusieurs reprises porter les ordres de Philippe V et s'assurer de la fidélité de ses possessions ultra-marines<sup>8</sup>. À plusieurs reprises, l'avertissement des ports américains de la préparation d'escadres anglaises est assuré par des navires de Louis XIV, comme en 1708 par exemple<sup>9</sup>. La situation de l'autre côté de l'Atlantique dépend donc étroitement des conflits opposant les princes en Europe. Une transplantation des rivalités et du conflit s'opère durant la guerre de Succession. Les opérations s'y multiplient même si elles n'ont pas été aussi massives que dans la péninsule ou en Allemagne. Le conflit impliquant de nombreux souverains, l'ensemble du continent a été touché, que ce soit l'Amérique du Nord, du Sud, ou encore centrale et les Caraïbes<sup>10</sup>. L'articulation de ses différentes parties est-elle modifiée à la faveur des opérations militaires ? La guerre puis la construction de la paix ont imposé aux gouvernants, ministres et souverains de se l'approprier au moins mentalement. En plus d'être un enjeu du conflit pour les questions commerciales, l'Amérique apparaît comme un territoire dont les limites ou les aires d'influence des différents souverains sont vivement disputées. Elle mêle plusieurs formes de domination propre à des pouvoirs où le poids de l'État n'est pas identique. Les relations entre les différents cours et leurs possessions américaines se caractérisent à partir de modèles monarchiques variés ; celui d'une monarchie parlementaire avec un poids certain des élites mercantiles dans le cas anglais, celui d'une monarchie organisée autour d'un pouvoir exécutif et militaire fort comme en France, ou dans

---

*plusieurs pièces, qui n'avoient jamais été imprimées*, Amsterdam, Chez Adrian Moetjens et Henry Van Bulderen, 1700, t. IV, p. 525-528.

<sup>7</sup> Juan Juega Puig, *La flota de Nueva España en Vigo, 1702*, La Corogne, Edicions do Castro, 2001; Carla Rahn Phillips, *The treasure of the San José: death at sea in the War of the Spanish Succession*, Baltimore: Johns Hopkins University Press, 2007; Paul W. Mapp, *The Elusive West and the contest for Empire: 1713-1763*, Williamsburg, University of North Carolina Press, 2011, p. 116.

<sup>8</sup> David González Cruz, *Propaganda e información en tiempo de guerra: España y América, 1700-1714*, Madrid, Sílex, 2009.

<sup>9</sup> AMAE, Cor. Pol., Esp., t. 185, lettres de Pontchartrain à Amelot, 20 juin 1708, Paris, f° 13-14 et 27 juin 1708, Fontainebleau, f° 70-74.

<sup>10</sup> *La Guerra de Sucesión en España y América: actas X Jornadas Nacionales de Historia Militar, Sevilla, 13-17 de noviembre de 2000*, Séville, Deimos, 2001; Christian Buche, *La lutte pour l'espace caraïbe et la façade atlantique de l'Amérique centrale et du Sud, 1672-1763*, Paris, Librairie de l'Inde, 1991, 3 vols.

celui d'une monarchie dont les fondements et le fonctionnement juridique prédomine largement comme dans l'exemple espagnol. Dès lors, il est logique que plusieurs négociations aient concerné diverses parties du Nouveau Monde que ce soit pour les différents trafics commerciaux et humains, la définition des zones de domination et le règlement des activités, comme la pêche. Le règlement de la paix en Europe passait par celui de nombreux litiges américains. En d'autres termes, l'intégration des problématiques propres à l'Amérique avec le règlement de la Succession d'Espagne souligne que les relations entre les princes européens ne s'exportent plus directement sur le continent américain mais qu'elles en sont devenues pour partie dépendantes.

## Les Amériques dans un conflit européen ?

À l'inverse de l'Europe, divisée entre plusieurs monarchies et républiques dont les fondements juridiques et politiques se ressemblent, le continent américain est fragmenté et soumis à des formes de dominations différentes qui s'articulent de manière diverse avec les réalités et les populations locales. La transplantation de principes juridiques et politiques propre à chaque État demeure pour partie théorique selon les zones concernées. Les réalités mêmes de l'Amérique sont diverses selon qu'elle soit espagnole, portugaise, hollandaise, anglaise ou française. Plusieurs conflits comme la guerre de la Ligue d'Augsbourg puis la guerre de Succession d'Espagne et les paix qui y mettent un terme contribuent à une intégration et une forme d'unification des Amériques dans la géopolitique européenne. L'Amérique demeure cependant encore perçue et représentée différemment selon les Européens. Elle est à la fois un espace encore à découvrir, notamment avec la recherche d'un passage vers l'Asie via le Nord-Ouest, des territoires exploitées et colonisés d'abord par les Ibériques rejoints ensuite par d'autres comme les Hollandais, les Anglais et les Français, et enfin, des ressources ou synonyme de commerce et de trafics en tout genre.

À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, ce sont autant les territoires que des ressources comme les métaux précieux ou des trafics, comme celui des esclaves par exemple, qui structurent les rivalités européennes. C'est loin d'être une nouveauté dans l'Europe de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Dès sa découverte, l'Amérique, théoriquement espagnole ou portugaise depuis le traité de Tordesillas, a fait l'objet des convoitises des Anglais, des Hollandais et des Français. Si elle demeure longtemps éloignée des nombreuses guerres entre les princes européens, elle est progressivement intégrée comme un espace d'affrontement et l'Amérique devient peu à peu un théâtre d'opération sur lequel les souverains projettent leurs rivalités. L'espace caraïbe polarise dans un premier temps les combats, que ce soient ceux des marines officielles ou des opérations de piraterie. Signe de l'importance croissante des intérêts américains dans les décisions des princes, Guillaume III rappelle les accrocs des Français au traité de neutralité de

1686, l'attaque des Indes Occidentales britanniques de New York et de la baie d'Hudson, comme l'un des principaux motifs de la déclaration de guerre contre Louis XIV en 1689<sup>11</sup>.

## Les prolégomènes des rivalités européennes en Amérique

Sans revenir sur les rivalités coloniales et commerciales qui s'expriment dans cette partie du monde dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, il est important de souligner plusieurs éléments de l'histoire récente et qui conditionnent directement les règlements de la paix d'Utrecht. La paix de Ryswick signée en 1697 apparaît bien fragile à l'examen de la situation dans les Caraïbes comme en Amérique du Nord. Comme elle est également marquée par la question de la succession protestante en Angleterre et la prochaine succession espagnole, les aspects américains sont oubliés ou mis de côté. La paix entre le roi de France et les Provinces-Unies est obtenue au prix de la rétrocession des îles de Saba et Saint-Eustache aux Hollandais. Le traité franco-espagnol prévoit le retour au roi d'Espagne de toutes les prises réalisées à l'exception de celles cédées au roi de France lors des paix d'Aix-la-Chapelle et de Nimègue. Si Louis XIV et Guillaume d'Orange réussissent à s'entendre sur la plupart des points, les conquêtes durant la guerre retardent les négociations. Les Anglais renâclent à lâcher la partie de l'île de Saint-Christophe qu'ils ont prise ainsi que plusieurs forts dans la baie d'Hudson. La neutralité de l'Amérique dont Louis XIV propose le renouvellement ne leur convient guère mais Guillaume finit par céder. Le 20 septembre 1697 la paix est signée. Seuls les points litigieux concernant la baie d'Hudson sont renvoyés à une commission ultérieure<sup>12</sup>. Elle se réunit à Londres en 1699 et s'attarde sur les litiges liés à la baie d'Hudson, les frontières de l'Acadie (choix entre *Kennebec river* ou *St Georges River*)<sup>13</sup>. La question des pêcheries de Terre-Neuve ne semble pas soulever d'inquiétudes chez les Anglais et elle ne fait pas l'objet de dispositions particulières. Les travaux de la commission n'ont pas encore été concluants lorsque la guerre éclate de nouveau en 1702.

La guerre qui commence en 1702 contribue à modifier la perception de l'Amérique puisque la politique d'union des couronnes, nom donné au rapprochement des cours de Versailles et de Madrid, offre des opportunités nouvelles pour défendre ces possessions et affaiblir l'adversaire anglais<sup>14</sup>. Si dans un premier temps, l'obtention de l'*asiento* polarise l'attention dans l'entourage de Louis XIV, rapidement l'articulation des territoires des deux souverains est repensée. Les possessions françaises et espagnoles peuvent se soutenir face aux

---

<sup>11</sup> Max Savelle, *The origins of American diplomacy, op. cit.*, p. 112.

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 116-117.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 119.

<sup>14</sup> Guillaume Hanotin, « Défendre l'Amérique espagnole au temps de l'Union des couronnes (1701-1709) », dans David Plouviez, *Défense et colonies dans le monde atlantique, XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014, p. 69-79.

incursions ou aux tentatives de déstabilisation. Cette complémentarité nouvelle accrédite les bénéfices qu'il y aurait à retirer d'une installation pérenne en Louisiane. Si les négociateurs français agissent sous la direction du roi et de son ministre, Colbert de Torcy, les autres ministres, comme Pontchartrain, les sensibilisent à ce qui leur semble important.

En 1712, un mémoire anonyme et conservé dans les archives du secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères, le marquis de Torcy, expose une conception globale de l'Amérique du Nord et plus précisément de la région des Grands Lacs. L'auteur, très bien renseigné sur la géographie de la Nouvelle-France écrit ainsi :

Enfin, si les Anglois en possession du Canada nous avoient chassé de nos établissemens, ils feroient aisément la conquête du Misisipi ce qu'ils ont jusqu'icy tenté inutilement, a cause des lacs qui sont au dessus de la rivière de St. Laurent dont nous sommes aujourd'huy les maitres, et qui seroient aux anglois quand nous leur aurions cédé le Canada, dela il leur serait facile de passer au Mexique et de devenir peu à peu les maitres du nouveau monde<sup>15</sup>.

L'idée que la région des Grands Lacs permet de maîtriser le nord du continent s'impose. Dans les plans élaborés pour la préservation et la défense de cette Amérique française, la neutralité des Iroquois et des Cinq Nations comme la grande paix de Montréal (1701) apparaissent alors comme des éléments cruciaux de cette stratégie. Elle est renforcée par l'obsession du secrétaire d'État de la marine, Jérôme de Pontchartrain pour les routes qui mènent aux mines qu'il pense se situer plus à l'Ouest. C'est l'explication de son intérêt sans bornes pour la vallée du Mississippi et la Louisiane<sup>16</sup>. L'exploration récente de l'embouchure du Mississippi (1698-1699) par Pierre Lemoyne d'Iberville suscite l'intérêt du ministre qui souhaite mettre à profit les relations privilégiées entre les cours de Versailles et de Madrid pour asseoir et protéger les présences française et espagnole au sud de la Caroline durant la guerre de Succession en dépit des tensions existant entre colons français et espagnols<sup>17</sup>.

Ainsi, lors de la phase préparatoire des négociations d'Utrecht, c'est toujours la même conception qui prévaut. Lorsque Pontchartrain émet le désir, dans un mémoire remis en 1712 aux plénipotentiaires, que l'Amazone marque la frontière entre le Brésil et les territoires

---

<sup>15</sup> Dale Miquelon, « Les Pontchartrain se penchent sur leurs cartes de l'Amérique: les cartes et l'impérialisme, 1690-1712 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 59, n° 1, 2005, p. 70.

<sup>16</sup> Gilles Havard et Cécile Vidal, *Histoire de l'Amérique française*, Paris, Flammarion, 2006 [2003], p. 120-126.

<sup>17</sup> AN, Marine, B<sup>4</sup> 23, Journal de l'expédition de d'Iberville au Mississippi (1701-1702), f°314 ; B<sup>4</sup> 25, Projet de d'Iberville pour reprendre le fort de San Augustin en Floride, 1703, f° 362 ; B<sup>4</sup> 29, projet pour attaquer la Caroline et la Floride anglaise, 1705, f° 213. Sur les lettres échangées entre Pontchartrain et Amelot, ambassadeur à Madrid : AN, Affaires Etrangères, B<sup>1</sup> 770, lettre d'Amelot à Pontchartrain, 23 octobre 1705, Madrid ; Marine, B<sup>2</sup> 188, Pontchartrain à Daubenton, 3 mars 1706, f° 145 ; AMAE, Cor. Pol., Esp., t.154, lettre de Pontchartrain à Amelot, Marly, 4 novembre 1705, f° 93-95. Sur l'aide apportée par les Français de Louisiane aux Espagnols de Floride : AN, Marine, B<sup>7</sup> 471, Extrait d'une lettre de don Joseph de Grimaldo à Amelot (Madrid) pour le remercier pour les secours donnés par les Français de Louisiane aux Espagnols de Floride, 13 décembre 1707, f° 1.

français, il souhaite surtout conserver une voie vers les richesses du Pérou<sup>18</sup>, en bénéficiant encore une fois de la complémentarité des possessions françaises et espagnoles. L'Amérique du Sud est ainsi loin d'être oubliée ou placée au second rang que ce soit durant la guerre ou les négociations. La navigation des Français vers la Mer du Sud, ou océan Pacifique, connut un âge d'or à partir de la montée du duc d'Anjou sur le trône. Il s'agit bien sûr d'aller trafiquer frauduleusement<sup>19</sup>. Les autorisations tacites accordées par le gouvernement du roi de France se doublent d'une vision plus globale comme le souligne l'attention portée aux îles Fernandez durant la guerre, ou encore la mission confiée à Frézier en 1712. Dans le premier cas, il s'agit d'un archipel situé au large des côtes de l'actuel Chili dont l'intérêt stratégique avait été souligné à plusieurs reprises à l'ambassadeur du roi de France à Madrid<sup>20</sup>. D'Aguesseau membre du Conseil de commerce écrivait ainsi à Amelot :

« Je dois seulement vous observer qu'outre les Isles de Fernandez, il en paroît dans la carte beaucoup d'autres sur les mêmes costes dont je ne sçay si les Hollandois ne pourroient pas s'emparer avec autant de facilité et davantage que de premiers. »

Ces possessions espagnoles pouvaient faire l'objet d'une attaque hollandaise. Elle souligne combien l'intérêt porté à l'Amérique dépassait le stricte espace atlantique et, comme l'a déjà souligné Paul W. Mapp, l'océan Pacifique fut également concerné non par des opérations militaires mais par son intégration aux réflexions des diplomates et hommes de guerre du début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans cet exemple, il s'agit de d'Aguesseau, du bureau du conseil de commerce, de Chamillart, secrétaire d'État de la guerre et Pontchartrain, en charge de la marine et des colonies<sup>21</sup>. Le voyage de Frézier accompli entre 1711 et 1714 s'inscrit dans ce sillage d'une découverte et d'une appréhension globale de l'Amérique<sup>22</sup> où un voyage d'exploration masque une mission d'espionnage.

C'est donc autant la maîtrise de grands territoires que l'accès à des ressources ou des trafics, comme l'argent, les esclaves, les fourrures, les réserves halieutiques qui apparaissent comme un point commun entre les différentes actions militaires et diplomatiques menées en amont de la paix. Utrecht marque davantage la fin d'un XVII<sup>e</sup> siècle encore marqué par l'intérêt porté aux bénéfices rapides des potentialités économiques américaines que la maîtrise raisonnée et réfléchie des grands territoires. La guerre de Succession en imposant une alliance

---

<sup>18</sup> Dale Miquelon, « Envisioning the French Empire: Utrecht, 1711-1713 », *French Historical Studies*, vol. 24, n°4, 2001, p. 658.

<sup>19</sup> Erik Wilhelm Dahlgren, *Les relations commerciales et maritimes entre la France et les côtes de l'océan Pacifique*, Paris, t. I : *Le commerce de la mer du Sud jusqu'à la paix d'Utrecht*, 1909 ; Id., *Voyages français à destination de la mer du Sud avant Bougainville (1695-1749)*, Paris, 1907.

<sup>20</sup> AN, F<sup>12</sup> 121, lettre de D'Aguesseau à Amelot, 13 septembre 1705, f° 61, v°.

<sup>21</sup> AMAE, Cor. Pol., Esp., t.153, lettre de Chamillart à Amelot, 13 septembre 1705, Versailles, f°272-273 ; AN, Marine, B<sup>2</sup> 207, lettre de Pontchartrain à Amelot, avril 1708, n° 282.

<sup>22</sup> Amédée Frézier, *Voyage de la mer du sud, aux côtes du Chili et du Pérou*, Gaston Arduz Eguia et Hubert Michéa (éd.), Paris, Utz, 1995.



de circonstance entre les monarchies française et espagnole a contribué à en améliorer ou modifier la perception de la seconde par la première, notamment dans sa partie américaine.

Contrairement à l'image parfois véhiculée, le continent américain n'est pas demeuré indemne des affrontements européens<sup>23</sup>. Si les raids sur la Floride espagnole, la prise de Saint-Augustine, le siège du Fort de San Marcos, la conquête de l'île de Saint-Christophe en 1702, celle de l'île de Niévès en 1706 (ou Nevis)<sup>24</sup>, ou encore celle de Maranhão par les Portugais, sont bien moins spectaculaires que Blenheim (1704), Ramillies (1706) ou Malplaquet (1709), ces conquêtes eurent pourtant des conséquences réelles sur le sort de l'Amérique lors des négociations. Ils ont contribué à la définition d'équilibres européens. D'autres événements comme la prise de Rio ou encore le raid franco-indien sur Deerfield en 1704 ont tant marqués les esprits qu'ils ont suscité d'importants travaux sur la peur et la terreur comme facteur de cohésion d'une communauté<sup>25</sup>. Les affrontements, escarmouches et tentatives de déstabilisations ont été nombreuses : agitation du comte d'Anteria au Vénézuéla, mobilisation des vices-rois, comme Moctezuma et le duc d'Alburque pour garantir la sécurité navale, la tentative avortée de l'amiral anglais John Benbow contre La Havane, la conspiration de Mexico, ou l'attaque de corsaires anglais contre Guayaquil constituent quelques exemples de la pression exercée sur le continent américain pour affaiblir l'adversaire<sup>26</sup>. Les expériences de la guerre sont différentes en fonction du degré d'implication des personnes concernées. Elle ne concerna pas l'ensemble des colonies mais elle en marqua une bonne partie par les peurs suscitées d'une attaque. La réalité vécue et les connaissances propres à chacun dépendent du degré de familiarité avec le Nouveau Monde. Si la guerre a marqué le continent et ses populations, la paix est d'abord une construction des réalités américaines dépendantes des savoirs et des perceptions dont disposaient ministres, négociateurs et plénipotentiaires.

## L'Amérique des négociateurs et plénipotentiaires

Les années qui précèdent celles du congrès d'Utrecht sont celles de la guerre et aussi des premières tentatives pour ouvrir des discussions. Durant ces premiers contacts, le

---

<sup>23</sup> *La Guerra de Sucesión en España y América, op. cit.*

<sup>24</sup> AN, Marine, B<sup>4</sup>31, expédition de l'île Nevis, f<sup>os</sup> 105, 130, 137, 179.

<sup>25</sup> Evan Haefeli et Kevin Sweeney, *Captors and captives: the 1704 French and Indian Raid on Deerfield*, Amherst – Boston, University of Massachusetts Press, 2003; sur Rio de Janeiro, voir Maria Fernanda Baptista Bicalho, Une ville assiégée par la peur: Rio de Janeiro et les incursions françaises au XVIII<sup>e</sup> siècle", *Histoire urbaine*, n<sup>o</sup> 2, 2000, p. 113-129.

<sup>26</sup> Carlos Martínez Shaw, "La Guerra de Sucesión en América", dans Francisco García González (coord.), *La Guerra de Sucesión en España y la batalla de Almansa: Europa en la encrucijada*, Madrid, Sílex, 2007, p. 71-93.

commerce avec l'Amérique constitue un point aussi important que la question dynastique. Dans chaque camp, l'accès à l'Amérique mobilise les négociateurs. Avant même qu'une perspective de paix s'ouvre, dès 1701, les premières clauses ou accords commerciaux sont signés. Ils s'égrènent jusqu'à la fin du conflit et mettent en évidence combien chaque camp en présence était intéressé par un accès direct à l'Amérique.

Tout d'abord, c'est le roi de France qui obtient le traité de l'asiento pour la compagnie royale de Guinée. Conclu le 27 août 1701 par Ducasse, cet accord prévoit que le droit d'importer des esclaves dans l'Amérique espagnole est réservé à un consortium de négociants intéressés dans la compagnie. Dans un traité du 18 juin 1701, le roi de Portugal avait chèrement fait payer le retrait de ce monopole auparavant détenu par des négociants portugais. Moyennant la reconnaissance de Philippe V, Pierre II avait obtenu des garanties pour ses possessions américaines, comme Sacramento, et une indemnisation financière pour la perte du monopole d'introduction des esclaves<sup>27</sup>. Ces dispositions sont confirmées par la signature d'une convention de neutralité et de liberté de navigation le 16 septembre 1702 qui doit permettre au Portugal de ne pas souffrir de la guerre<sup>28</sup>. Cet accord est signé alors même que sa fragilité est soulignée par les ambassadeurs portugais en poste à La Haye et à Londres qui mettent en garde Pierre II d'une déclaration de guerre de la Grande Alliance s'il venait à fermer ses ports. Parallèlement à cet accord hispano-portugais, le roi de France obtient également d'autres privilèges pour ses sujets comme l'exemption de la visite des navires, un décret avantageux pour l'importation des laines dans son royaume, la possibilité pour ses navires de se ravitailler dans les ports espagnols, etc.

Dans le camp allié, la reine de Grande-Bretagne obtient la signature de Charles III pour un traité favorable à ses négociants. Cet accord de juillet 1707 est fondamentalement commercial. Il garantit une forme d'exclusivité du commerce des Indes aux sujets britanniques. S'il demeurerait largement théorique – Charles III n'ayant pas de possessions ou de territoires en Amérique ayant pris son parti –, il souligne l'intérêt que les Britanniques portent au commerce américain et plus précisément l'accès aux marchés de l'Amérique espagnole, puisqu'ils obtenaient le privilège du « navire de permission<sup>29</sup> ». Ce traité inquiète toutefois fortement les Hollandais<sup>30</sup>. La Grande Alliance de La Haye semble fragilisée par la suspicion que fait naître ce traité. Avant les difficultés qui caractérisèrent les relations anglo-hollandaises durant les préliminaires et les négociations d'Utrecht, les impératifs

---

<sup>27</sup> David Martín Marcos, *Península de recelos: Portugal y España (1668-1715)*, Valladolid – Madrid, Instituto Universitario de Historia Simancas – Marcial Pons, 2014, p. 148-150.

<sup>28</sup> Miguel Ángel Ochoa Brun, *Historia de la diplomacia española*, t. IX-X: *La Diplomacia de la Era de la Ilustración*, Madrid, Ministerio de Asuntos Exteriores y de Cooperación, 2012, p. 88.

<sup>29</sup> Joaquín Albareda Salvadó, *La Guerra de Sucesión de España (1700-1714)*, Barcelona, Crítica, 2010, p. 337-338.

<sup>30</sup> Max Savelle, *The origins of American diplomacy*, op. cit., p. 124.

commerciaux mettaient à mal les différentes alliances, révélant ainsi les véritables motifs des différentes interventions dans le conflit.

En 1708, Philippe V désire également la paix. Conscient que l'accès à l'Amérique espagnole constitue l'une des clés du règlement du conflit, il suggère lui-même quelques ouvertures aux Hollandais<sup>31</sup>. Le comte Bergeick est ainsi envoyé afin de proposer, outre la cession des possessions italiennes à Charles III et les Pays-Bas espagnols aux Provinces-Unies, une participation dans le commerce des Indes par le biais d'une compagnie commerciale qui garantirait un égal accès aux Espagnols, Français, Anglais et Hollandais. L'égalité de traitement dans l'accès à l'Amérique espagnole apparaît ainsi comme un possible accommodement. Peu après, c'est sur la base des demandes formulées par le négociateur hollandais Van der Dussen à Bergeick, que Louis XIV accepte en 1709 d'ouvrir des discussions en mars 1709<sup>32</sup>. Lors de ces préliminaires, les enjeux américains sont présents sous différentes formes. Anglais et Hollandais font chacun part de leurs demandes. Les sujets du roi de France doivent être définitivement exclus de tout commerce avec l'Amérique. Louis XIV doit céder en outre Terre-Neuve et la baie d'Hudson à la reine de Grande-Bretagne. Etant donné qu'il ne peut y avoir de cessez-le-feu sans que les alliés se soient d'abord accordés sur les termes des préliminaires, il convient de s'arrêter sur les exigences de la reine Anne<sup>33</sup>. Dans les instructions remises à Marlborough et Townshend, la cession de la baie d'Hudson et de Terre-Neuve apparaissent comme des articles indispensables dans les préliminaires. Il est rappelé et précisé aux ambassadeurs de la reine qu'elle souhaite l'intégralité de Terre-Neuve et spécialement la cité de Plaisance. Ces négociations échouent sur l'intransigeance des alliés à exiger que Louis XIV combatte par les armes Philippe V.

Lors des négociations de Gertruydenberg, les positions évoluent peu. De mars à juillet 1710, les discussions s'engagent à partir des propositions hollandaises<sup>34</sup>. Non seulement aucune partie de la monarchie espagnole peut revenir au candidat bourbon mais les sujets du roi de France sont exclus du commerce aux Caraïbes. Cependant, l'altération des relations anglo-hollandaises pèsent sur les débats. En effet, les initiatives anglaises pour se réserver l'exclusivité du commerce des Indes leur apparaît comme une entaille sérieuse aux principes fondateurs de la Grande Alliance. Philippe V semble également acquérir une forme

---

<sup>31</sup> Frances Gardiner Davenport et Charles Oscar Paullin, *European treaties bearing on the history of the United States and its dependencies*, t. III : 1698-1715, Washington, Carnegie Institution of Washington, 1934, p. 134.

<sup>32</sup> Miguel Ángel Ochoa Brun, *Historia de la diplomacia española*, op. cit., t. IX-X, p. 103.

<sup>33</sup> Jamel Ostwald, « Creating the British way of war : English strategy in the War of the Spanish Succession », dans Williamson Murray et Richard Hart Sinnreich (éd.), *Successful Strategies : Triumphant in War and Peace from Antiquity to the Present*, Cambridge, Cambridge University Press, 2014, p. 100-128.

<sup>34</sup> John Rule, « France and the Preliminaries to the Gertruydenberg Conference, september 1709 to March 1710 », dans M. S. Anderson (éd.), *Studies in Diplomatic History : Essays in Memory of David Bayne Horn*, Londres, 1970, p. 97-115.

d'autonomie à l'égard de son grand-père puisque le comte de Bergeick<sup>35</sup> est envoyé afin de proposer aux Anglais et aux Hollandais toutes les sécurités qu'ils solliciteraient pour leur commerce<sup>36</sup>. Une fois encore, les négociations achoppent sur l'aide que Louis XIV devrait fournir pour contraindre son petit-fils à quitter le trône espagnol.

En Amérique, l'Acadie est prise par les Anglais mais la grande expédition conduite par Walker et dont Québec est l'objectif s'achève sur un échec cuisant<sup>37</sup>. Cette initiative contre la Nouvelle-France illustre les préoccupations coloniales du nouveau gouvernement anglais après la victoire des tories en 1710<sup>38</sup>. Le nouveau ministre Harley définit alors trois orientations à la diplomatie anglaise : 1) la paix peut être négociée avec la France sans les alliés, 2) Philippe V conserverait l'Espagne et les Indes, 3) Restauration du Prétendant si un accord est trouvé en matière religieuse<sup>39</sup>. Loin de diminuer, la pression militaire est accentuée : en août de la même année, un raid mené par la marine française contre Rio de Janeiro se solde par une défaite mais l'opération est néanmoins renouvelée en 1711 et c'est alors une victoire pour les Bourbons. Le changement de majorité à la Chambre des Communes à Londres favorisa les discussions puisque les partisans de la guerre, les whigs, avaient été battus aux élections.

La mort de l'empereur Joseph Ier le 17 avril 1711 et l'accession au trône impérial de Charles III sous le nom de Charles VI modifia brutalement l'équilibre<sup>40</sup>. Si l'alliance des couronnes de France et d'Espagne était perçue comme une menace, la reconstitution d'un empire qui pourrait être similaire à celui de Charles Quint inquiétait tout autant.

## Le temps d'un congrès (1711-1713)

### Les préliminaires de Londres

C'est lors des discussions de Londres que les négociations prennent résolument une tournure commerciale et maritime. Matthew Prior, ancien secrétaire d'ambassade à Paris, négocie directement avec Gaultier. Ensuite, Nicolas Mesnager est chargé de négocier à Londres directement avec les ministres.

---

<sup>35</sup> Max Savelle, *The origins of American diplomacy, op. cit.*, p. 128.

<sup>36</sup> *Ibid.*; Erik Wilhelm Dahlgren, *Les relations commerciales et maritimes, op. cit.*, t. I, p. 580.

<sup>37</sup> Adam Lyons, *The 1711 expedition to Quebec: politics and the limitations of British global strategy*, Londres, Bloomsbury, 2013.

<sup>38</sup> Lucien Bély, *Les relations internationales en Europe: XVII<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Presses Universitaires de France, 2001 [3<sup>e</sup>ème édition, 1992], p. 418.

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 417.

<sup>40</sup> Lucien Bély, *Espions et ambassadeurs, op. cit.*

Les demandes des ministres *tories* correspondent à celles que les *wighs* avaient formulées. Ils sollicitent de Louis XIV la reconnaissance de la succession protestante, la destruction des fortifications de Dunkerque, la cession de Terre-Neuve, de la Baie d'Hudson, de Saint-Christophe et la garantie de privilèges commerciaux dans les Indes occidentales, et plus particulièrement l'*asiento*, et enfin un nouveau traité de commerce avec la France. Le renoncement de Philippe V à la couronne espagnole n'est plus exigé dès lors que la promesse de maintenir séparées les couronnes de France et d'Espagne serait formulée. Ils réclament en outre la reconnaissance de Gibraltar et Port Mahon comme possessions britanniques et des places dans l'Amérique espagnole afin de pouvoir bénéficier de l'*asiento* qu'ils obtiennent par ailleurs. Les négociations sont alors des discussions purement commerciales et seuls les bénéfiques en Amérique ou en Méditerranée semblent avoir du prix aux yeux des négociateurs anglais. Sans renoncer à leurs alliances en Europe ou aux enjeux européens, il apparaît cependant très clair que les débats se focalisent sur les avantages commerciaux et les possessions qui permettent de les mettre à profit<sup>41</sup>. Ces préliminaires sont signés à Londres le 22 avril 1711.

Les discussions se poursuivent en France afin de lever certaines ambiguïtés. Les demandes anglaises sont plus dures. Matthew Prior réclame par exemple quatre places dans l'Amérique espagnole : deux sur la côte atlantique et deux sur celle du Pacifique. Cette concession doit rester secrète notamment à l'égard des Hollandais<sup>42</sup>. La demande anglaise est contraire à l'accord qui les liait aux Hollandais dans la mesure où les privilèges commerciaux devaient être équivalents pour chacun d'eux.<sup>43</sup> Le Portugal, autre allié de la Grande-Bretagne, considère avec circonspection voire méfiance ces discussions avec le roi de France qui font courir le risque d'une paix séparée<sup>44</sup>. De plus, les revendications anglaises concernant la Nouvelle-France sont de plus en plus vigoureusement défendues car une partie de l'Acadie vient d'être capturée et que la jeune Compagnie de la Baie d'Hudson accentue la pression pour faire valoir ses intérêts<sup>45</sup>. Toutefois, en 1711, Pontchartrain ne veut plus entendre parler d'une cession d'un territoire de la Nouvelle-France. L'échec de l'expédition de Walker sur les côtes du golfe du Saint-Laurent a ruiné à ses yeux certaines revendications anglaises sur ces territoires<sup>46</sup>.

---

<sup>41</sup> Max Savelle, *The origins of American diplomacy, op. cit.*, p. 130.

<sup>42</sup> Paul W. Mapp, *The Elusive West and the contest for Empire, op. cit.*, p. 135. Pecquet propose les îles de Juan Fernandez.

<sup>43</sup> Max Savelle, *The origins of American diplomacy, op. cit.*, p. 131.

<sup>44</sup> David Martín Marcos, « La Paz Hispanoportuguesa de 1715: la diplomacia ibérica en Utrecht », *Cuadernos de Historia Moderna*, t. 37, n°1, 2012, p. 160-161. En 1709, Les négociateurs anglais avaient également omis de défendre les revendications portugaises.

<sup>45</sup> Max Savelle, *The origins of American diplomacy, op. cit.*, p. 132 ; E. E. Rich, « The Hudson's Bay Company and the Treaty of Utrecht », *Cambridge Historical Journal*, t. 11, n° 2/01, 1954, p.183-203.

<sup>46</sup> Dale Miquelon, « Envisioning the French Empire: Utrecht, 1711-1713 », art. cit., p. 660.

Comme la cession de Terre-Neuve avait constitué l'un des éléments les plus difficiles à négocier à Londres, la baie d'Hudson devient un point d'achoppement des discussions. Toutefois, ces points de la négociation s'inscrivent dans celle plus large que Louis XIV et la reine Anne conduisent afin de retrouver la paix. Ils sont donc inséparables des autres points concernant l'Amérique, c'est-à-dire l'*asiento* ou encore les places revendiquées par les Anglais sur le continent. Les distinctions géographiques entre une Amérique du Nord, du centre ou du Sud, comme les relations bilatérales sont atténuées à l'heure où les discussions avec un adversaire sont doublées par d'autres avec son allié par exemple. Ainsi, les négociations entre la France et l'Angleterre sont inséparables de celles menées avec Philippe V. Or, celui-ci récuse toute cession de villes aux Anglais<sup>47</sup>. Il renouvelle alors la proposition déjà faite en 1708 d'une compagnie commerciale mais cette fois-ci sans les Hollandais et donc renforçant la position des Anglais. Le comte de Bergeick est également chargé de leur proposer le renoncement aux places des Indes en échanges de Gibraltar. Devant le refus de Philippe V de céder quatre places, Prior en demande deux. La négociation s'achève sur la cession de l'*asiento* pendant trente ans en échange de l'abandon des revendications sur des places de l'Amérique espagnole<sup>48</sup>. Le 8 octobre 1711, les principaux éléments d'un accord sont définis et les préliminaires sont signés<sup>49</sup>.

C'est alors le début d'une période de méfiances et de suspicions réciproques pour les différents partenaires de la Grande Alliance. L'Angleterre semble avoir fait prévaloir ses intérêts propres sur ceux de la coalition formée en 1702<sup>50</sup>. Si la plupart des points de contentieux entre le roi de France et la reine de Grande-Bretagne sont réglés, la paix n'est pas pour autant rétablie dans l'ensemble de l'Europe. De nombreux litiges doivent encore faire l'objet de négociations. Le congrès d'Utrecht représente peut-être un moment moins important pour la France et l'Angleterre que pour les autres princes comme l'empereur, Philippe V, le roi de Portugal ou encore les Etats-Généraux des Provinces-Unies.

## Un congrès à Utrecht

Les négociations commencent le 29 janvier 1712 à Utrecht<sup>51</sup>. En août 1712, un cessez-le-feu entre la reine Anne et Louis XIV est signé ; en novembre de la même année Philippe V le ratifie. La question des renonciations de Philippe V à la couronne se pose avec acuité étant donné les nombreux décès qui surviennent dans l'entourage de Louis XIV. Le congrès est

---

<sup>47</sup> Max Savelle, *The origins of American diplomacy, op. cit.*, p. 133.

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 134.

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 136; Lucien Bély, *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1991, p. 41.

<sup>50</sup> Lucien Bély, *Les relations internationales, op. cit.*, p. 420-421.

<sup>51</sup> Dale Miquelon, « Envisioning the French Empire: Utrecht, 1711-1713 », art. cit., p. 660.

celui du règlement dynastique et constitue le moment où le compromis franco-anglais est imposé aux autres belligérants.

Deux négociateurs anglais, Lexington et Gilligan, sont envoyés à Madrid afin de finaliser les accords commerciaux avec Philippe V. Ils obtiennent un « navire de permission », la renonciation de Philippe V à la couronne de France et la signature du traité de l'asiento le 26 mars 1713. C'est est définitivement fini de la combinaison et de la complémentarité entre les Amériques française et espagnole dont les Bourbons avaient su tirer profit durant la guerre. Les négociations avec les Provinces-Unies, le prince électeur de Prusse, le roi de Portugal, le duc de Savoie furent conduites parallèlement à celles sur l'Amérique espagnole. Le 11 avril 1713, le traité de paix entre Louis XIV et l'Angleterre, la Prusse, le Portugal, la Savoie et les Provinces-Unies était enfin signé. Le 13 juillet 1713, c'était au tour de Philippe V de se ranger du côté de la paix. Seul l'empereur et le roi de Suède demeuraient à l'écart de ce règlement général.

La paix retrouvée entre le royaume de France, d'une part, et celui de Grande-Bretagne et les Provinces-Unies, d'autre part ; a marqué un tournant dans le règlement du conflit. Cependant, le congrès d'Utrecht ne se limite pas au rétablissement de la paix entre ses puissances. En effet, plusieurs paix ont été signées dans le sillage des accords les plus connus. Sans revenir sur tous les accords, on peut souligner la présence de nombreux enjeux américains ou le règlement de litiges spécifique au continent américain.

## Les traités de la paix : l'Amérique fragmentée

Le congrès d'Utrecht constitue après Westphalie un moment où les princes et les États réorganisent collectivement l'équilibre et les relations qui règnent en Europe. Les projets de l'abbé de Saint Pierre s'inscrivent d'ailleurs dans ce contexte d'effervescence politique et intellectuelle durant lequel l'avenir d'une grande partie de l'Europe est redessiné. Concernant de nombreux États et principautés, les paix d'Utrecht et de Rastatt recouvrent une multitude d'accords et de règlements dont l'abondance de détails techniques voilent la portée générale de la paix. Si l'idée d'équilibre s'impose, comme l'historiographie l'a souvent soulignée, c'est aussi la modification des relations entre l'Europe et les Amériques. Le sort du Nouveau Monde est précisé dans plusieurs accords sans liens directs entre eux mais dont l'analyse révèle combien l'ensemble de ses parties sont concernées et dont les négociations furent conduites en parallèle les unes des autres.

Le 11 avril 1713, les plénipotentiaires du roi de France signent la paix avec ceux de la reine de Grande-Bretagne et ceux du roi de Portugal. Quelques mois plus tard, le 13 juillet 1713, c'est au tour du roi Philippe V de signer la paix avec la reine Anne. Il faut cependant attendre le 6 février 1715 avant que le roi d'Espagne et le roi de Portugal ne signent la paix. Le traité franco-anglais est l'un des mieux connu. Outre les questions continentales, le traité règle les relations franco-anglaises en Amérique du Nord : l'Acadie est en partie cédée à l'Angleterre, comme la baie d'Hudson et Terre-Neuve, dont les droits de pêche sont

néanmoins réservés aux sujets du roi de France. En outre, dans les Antilles, le roi de France renonce à Saint-Christophe.

Comme durant le conflit, le sort du Portugal est étroitement lié à son positionnement à l'égard de la France et de la Grande-Bretagne. La signature du traité de Methuen en 1703 avait entraîné le royaume de Portugal dans le camp de la Grande Alliance après avoir dans un premier temps reconnu Philippe V. La guerre comme les négociations de paix furent éprouvantes pour le royaume lusitanien<sup>52</sup>. Depuis 1707, les puissances bourbonniennes reprennent le dessus dans la péninsule et menacent rapidement leurs adversaires, que ce soit dans les territoires aragonais ou portugais. Ciudad-Rodrigo est reprise par un corps franco-espagnol en décembre 1707. Cette victoire est complétée par celle de Caya en 1709 et surtout par l'attaque sur Rio de Janeiro en 1710. Quelques conversations ont lieu sur la frontière en 1710 mais elles ne débouchent sur rien de concret<sup>53</sup>. Les relations entre les différents alliés deviennent de plus en plus difficiles lorsque les négociations débutent. Les préliminaires de Londres déçoivent la cour de Lisbonne qui voit disparaître l'espérance d'obtenir une sorte de barrière à l'image de celle qui garantira les Provinces-Unies. Cette question empoisonna les négociations comme plus tard celles des places sur la frontière hispano-portugaise. La paix est rétablie entre le roi de France et Jean V moyennant le règlement des contentieux américains qui sont toutefois strictement séparés des négociations entre les cours de Lisbonne et de Madrid. Le roi de Portugal obtient ce qu'il avait obtenu des Bourbons en 1701 mais cette fois-ci, seule la signature du roi de France est engagée<sup>54</sup>. La frontière contestée entre la France et le Portugal en Amérique est alors fixée au cours des discussions. La limite entre les possessions des deux souverains est fixée sur l'Amazone. En échange, le Maranhão est cédé au Portugal<sup>55</sup>.

Après la paix entre la reine de Grande-Bretagne et le roi France, et entre ce dernier et le roi de Portugal, c'est au tour de Philippe V, dorénavant reconnu, de rétablir des relations avec l'Angleterre. Dans la mesure où ce souverain a longtemps été décrit comme un souverain falot et dont les diplomates n'auraient pas ou peu participé aux négociations, les paix avec le souverain de Grande-Bretagne ou le roi de Portugal ont été sous-estimées. Pourtant, les négociations concernant les droits de pêche à Terre-Neuve pour les sujets du Roi Catholique et le règlement de multiples différends avec Portugal constituent des dimensions importantes pour les relations anglo-espagnoles et hispano-portugaises. Le 9 décembre 1713, un accord entre Philippe V et la reine Anne prévoit entre autres la cession de Gibraltar et

---

<sup>52</sup> Pedro Cardim, "Portugal en la guerra por la Sucesion de la Monarquia española", dans Francisco García González (coord.), *La Guerra de Sucesión en España y la batalla de Almansa: Europa en la encrucijada*, Madrid, Sílex; 2009, p. 251-280.

<sup>53</sup> David Martin Marcos, *Península de recelos*, op. cit., p. 197.

<sup>54</sup> *Ibid.*, p. 211.

<sup>55</sup> Max Savelle, *The origins of American diplomacy*, op. cit., p. 137-138.



une mutuelle reconnaissance des souverains. Plus que l'accord définitif et le détail du traité, les aléas des négociations révèle les objectifs des souverains. Celles-ci se déroulent à Madrid à partir d'octobre 1712. Le baron de Lexington représente la reine de Grande-Bretagne. Il sollicite les renonciations de Philippe V, la reconnaissance de la succession hanovrienne en Angleterre, le renouvellement des anciens traités anglo-espagnols, la cession de Minorque et de Gibraltar, la cession de la Sicile au duc de Savoie, le retour aux règles régissant le commerce sous Charles II, l'asiento pour 30 ans, des exemptions douanières sur les produits britanniques dans les ports américains, la clause de la nation la plus favorisée et une amnistie pour les castillans qui ont supporté la candidature de Charles III.

Les pêcheries de Terre-Neuve constituèrent, par exemple, un obstacle dans les négociations entre l'Espagne et l'Angleterre. Les Espagnols réclamaient l'usage des droits de pêche en arguant de leur caractère immémorial<sup>56</sup>. Lorsque l'éventualité d'une cession de ces territoires français à l'Angleterre apparue, le Conseil d'Etat sollicita de Philippe V qu'il demande à ses plénipotentiaires de préserver les droits de pêche pour les naturels de la province du Guipuscoa, du comté de Biscaye et des quatre villes de la mer. Les Anglais n'y furent pas opposés dans un premier temps. Le marquis de Monteleon, représentant de Philippe V, informa depuis Londres que si le secrétaire d'Etat Lord Dartmouth, posait quelques difficultés, la reine Anne avait donné son accord au maintien des droits de pêche pour les basques ainsi que la liberté de naviguer, commercer et pratiquer la pêche à la baleine et à la morue à Terre-Neuve. Ce droit figure dans le traité. Lors des préliminaires de Madrid, signés le 27 mars 1713, la reine de Grande-Bretagne reconnaît par l'article 20 que les naturels de Guipúzcoa conservaient tous leurs droits à la pêche à la baleine à Terre-Neuve et qu'un article leur serait consacré dans le traité définitif.

Le 27 mars 1713, les préliminaires d'un traité de paix sont signés. Les Anglais ont dû concéder plusieurs dispositions afin d'arracher la signature de Philippe V, notamment les privilèges de pêche à Terre-Neuve. Si les Britanniques ont ainsi obtenu l'asiento, ils échouent dans leur volonté de gagner quelques places en Amérique. La veille, le 26 mars 1713, l'asiento a été concédé à la *South Sea Company* pour 30 ans. Les Anglais se voient également reconnaître l'autorisation de s'installer sur le Rio de la Plata afin de cultiver les produits nécessaires à leur commerce sous le contrôle d'un officier de Philippe V. Ils obtiennent ainsi un traité dont les avantages sont bien plus larges que ceux contenus dans l'accord de 1707 entre la reine Anne et Charles III, ou dans l'asiento de la compagnie française<sup>57</sup>.

Les traités de paix anglo-espagnols définitifs signés à Utrecht reprennent l'ensemble des dispositions prévues dans l'accord préliminaire (à l'exception de modalités de paiement pour

---

<sup>56</sup> Antonio Martí Alanis, *Canada en la correspondencia diplomática de los embajadores de España en Londres, 1534-1813*, Madrid, Ediciones cultura hispánica del Instituto de Cooperación iberoamericana, 1980, p. 20 et s.

<sup>57</sup> Max Savelle, *The origins of American diplomacy, op. cit.*, p. 141-142.

l'*asiento*)<sup>58</sup>. Toutefois, l'article 15 du traité du 13 juillet 1713 entre Philippe V et la reine Anne stipule la reconnaissance des droits de pêche avec une restriction. La rédaction de l'article n'est pas aussi généreuse puisque seuls « certains droits de pêche » étaient reconnus, c'est-à-dire les privilèges qui étaient fondés sur un droit<sup>59</sup>. L'ambiguïté de la formule ne tarde pas à soulever quelques difficultés et Philippe V réclame dès 1715 que son ambassadeur Monteleon fasse remarquer qu'il ne s'agissait pas d'un privilège écrit mais d'un usage depuis la découverte de ces îles par les Biscayens<sup>60</sup>. Seul le traité de Paris en 1763 apporta par la suite un apaisement quand le Roi Catholique renonça alors à ses droits.

La paix entre Jean V de Portugal et Philippe V est l'une des plus longues à conclure. Il faut encore près de deux ans de négociations avant de trouver un accord. Celui-ci remplace donc celui signé en juin 1701 par lequel la couronne portugaise renonça à l'*asiento* moyennant une indemnisation et la cession de Sacramento<sup>61</sup>. Située sur le Rio de la Plata, cette place suscite la convoitise des Portugais et des Espagnols dès les années 1520. Toutefois, avant même que Pierre II ne se range finalement dans le camp de la Grande Alliance en 1703 par le traité de Methuen, Philippe V ordonne à son envoyé à la cour de Lisbonne de trouver les moyens de se rétracter de ses obligations et surtout en ce qui concerne Sacramento<sup>62</sup>. Après la rupture du roi de Portugal avec le camp des Bourbons, la colonie est prise le 18 mars 1705 au terme d'un siège<sup>63</sup>. Le cessez-le-feu du 7 novembre 1711 ouvre la voie à un règlement diplomatique. Dans le traité franco-portugais, Louis XIV renonce à ses revendications sur l'Amazone mais un compromis entre Philippe V et Jean V de Portugal tarde à émerger. De nombreuses questions sont évoquées : la colonie de Sacramento, le sort de plusieurs places sur la frontière hispano-portugaise, la dette de l'*asiento*, les prises de navires à Buenos Aires et sur les côtes de l'Algarve et les restitutions de biens que des sujets du Roi Catholique détiennent au Portugal<sup>64</sup>. Afin d'accélérer les négociations, les Anglais proposent que Sacramento soit remise aux Portugais et que les autres questions soient

---

<sup>58</sup> Max Savelle, *The origins of American diplomacy, op. cit.*, p. 151.

<sup>59</sup> Alejandro del Cantillo Jovellanos, *Tratados, convenios y declaraciones de paz y de comercio que han hecho con las potencias extranjeras los monarcas españoles de la Casa de Borbón*, Madrid, [s. n.], 1843, p. 80.

<sup>60</sup> Miguel Ángel Ochoa Brun, *Historia de la diplomacia española, op. cit.*, t. IX-X, p. 134.

<sup>61</sup> David Martín Marcos, « La Paz Hispanoportuguesa de 1715: la diplomacia ibérica en Utrecht », art. cit., p. 155. Voir également: Isabel Cluny, « A Guerra de Sucessao de Espanha e a diplomacia portuguesa », *Penelope: revista de historia e ciencia sociais*, t. 26, 2002, p. 63-92; Alan D. Francis, « John Methuen and the Anglo-Portuguese Treaties of 1703 », *The historical Review*, III, 1960, p. 102-124; Téllez Alarcia, Diego, *La Manzana de la discordia : historia de la colonia del Sacramento desde la fundación portuguesa hasta la conquista por los Españoles (1677-1777)*, Barcelone, Ediciones Rubeo, 2008, p. 48.

<sup>62</sup> *Ibid.*, p. 49-50.

<sup>63</sup> *Ibid.*, p.53-56.

<sup>64</sup> David Martín Marcos, « La Paz Hispanoportuguesa de 1715: la diplomacia ibérica en Utrecht », art. cit., p.165.

renvoyées à une négociation ultérieure. Cette initiative indispose vivement les Portugais que les Britanniques jouent le rôle de médiateurs et non d'alliés<sup>65</sup>.

A Utrecht, les négociateurs espagnols et portugais s'accordent sur le retour de Sacramento au roi de Portugal. La paix est signée le 9 février 1715. C'est une victoire diplomatique pour le Portugal mais surtout pour la Grande-Bretagne<sup>66</sup>. En effet, le Rio de la Plata constitue un objectif majeur pour le développement des intérêts commerciaux britanniques en Amérique du Sud. Toutefois, le roi de Portugal n'obtient pas les garanties tant espérées pour sa frontière dans la péninsule. La paix d'Utrecht entre Philippe V et Jean V apparaît alors comme le rétablissement de la situation d'avant-guerre sans modification profonde à l'exception peut-être d'une forme d'égalité dans les rapports entre les deux monarchies ibériques ; ce qui constitue une nouveauté depuis l'indépendance portugaise de 1668.

Les paix d'Utrecht sont moins importantes par ce qu'elles règlent ou codifient. Le congrès représente plutôt un moment largement européen que les différents princes tentent de saisir afin de rétablir une concorde désirée par tous. L'Amérique est présente sous bien des aspects – frontaliers, territoriaux, maritimes, commerciaux – mais plus que sa présence dans les traités c'est sa centralité dans les débats et son approche qui ne se réduit pas à une question territoriale ou continentale, qui frappe l'observateur. Toutefois, l'ensemble des discussions et des articles qui lui sont consacrés sont à analyser dans une perspective d'ensemble – ou globale – car si le continent est fragmenté dans les traités, les différentes parties s'articulent. Il n'y a pas d'un côté une Amérique du Nord qui serait française et Anglaise face à une Amérique du Sud portugaise et espagnole. Que ce soit pour la France et l'Espagne, les préoccupations portent autant sur la partie nord que sud du continent et sur ses versants pacifique et atlantique.

Les négociations concernant l'Amérique révèle combien la paix d'Utrecht lui était liée puisque plusieurs des grandes puissances y sont directement intéressés. Les négociations s'inscrivent dans la poursuite du conflit : les opérations militaires comme les discussions de la paix éclairent différemment la perception des réalités américaines. L'Amérique rompt la séparation entre la guerre et la paix puisque les négociations achoppent sur des questions la concernant.

---

<sup>65</sup> *Ibid.*, p. 169.

<sup>66</sup> Lucien Bély, *Les relations internationales, op. cit.*, p. 421.